

84/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dqcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global		84/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		44/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		13/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		17/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		10/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Action prioritaire portée au plan d'actions égalité triennal 2024-2026

La collectivité poursuit et affine l'analyse de l'ensemble des variables explicatives des écarts de rémunération via une objectivation des situations en intégrant une perspective de genre.